J'ay reçu de Monsieur Poubert la somme de Cent
Livres, pour le Terme dernier échu le 31. du mois passé de
L'appartement dont il est chargé dans ma Maison Rüe
de La Pelleterie, en dont quittance; à Paris ce 10e
Janvier 1758. Bion

pour quittce de 100.tt

x [illegible]

Bon pour
31 Xbre 175

ACADÉMIE [illegible] CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 79
nº 38